
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation + Déclaration d'Utilité Publique + Parcellaire

Captage de Cléville

Cléville, Foucart et Bolleville

Syndicat d'eau potable et d'assainissement de Fauville Ouest en Coeur de Caux

Le public est informé que par arrêté préfectoral du 22 juillet 2013 des enquêtes publiques conjointes ont été prescrites **du mardi 10 septembre 2013 au vendredi 11 octobre 2013 inclus** sur la demande présentée par le syndicat d'eau potable et d'assainissement de Fauville Ouest en Coeur de Caux -BP 15 - 76640 Fauville en Caux pour obtenir l'autorisation au titre du code de l'environnement, la déclaration d'utilité publique et parcellaire concernant le projet de dérivation des eaux et de protection contre la pollution du captage de Cléville.

L'autorité compétente pour prendre les décisions d'autorisation et de déclaration d'utilité publique est le préfet du département de la Seine Maritime.

Pendant toute cette période, tout intéressé pourra consulter le dossier technique et consigner ses observations sur les registres déposés à cet effet dans les mairies de Cléville, Foucart et Bolleville aux jours et heures habituels d'ouverture de ces mairies au public, à l'exception des jours fériés et chômés.

Toute correspondance relative à cette enquête pourra être adressée au commissaire enquêteur, à la mairie de Cléville, commune siège de l'enquête.

M. Michel Guerout, cadre du service contrôle URSAFF de Dieppe retraité, commissaire enquêteur, recevra en personne, toutes observations du public, aux jours et heures ci-après dans les mairies de Cléville les mardi 10 septembre 2013 de 17h à 19h; vendredi 20 septembre 2013 de 17h à 19h et vendredi 11 octobre 2013 de 16h à 19h et de Foucart le jeudi 19 septembre 2013 de 17h à 19h.

Il a pour suppléant Mr Antoine Savalle, exploitant agricole retraité.

Des observations, propositions et contre propositions pourront également être transmises par voie électronique à la commune de Cléville, siège de l'enquête, à l'adresse suivante: mairie.cleville@wanadoo.fr

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la Préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr - Publications).

Toutes informations relatives à ce projet pourront être demandées auprès de M. Jean Marc Vasse, président du syndicat d'eau potable et d'assainissement de Fauville Ouest en Coeur de Caux - tél:02.35.96.73.18. ou Mme Carole Hauteceur, directrice générale des services – tél 02.35.96.52.92.

A l'issue des enquêtes, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la préfecture et dans les mairies précitées du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes précitées.